

francs au titre des coupes linéaires. Dans ce sens-là, la Bibliothèque pour tous est plus mal lotie que d'autres rubriques budgétaires où, après la levée des coupes linéaires, le courant normal reprend son cours. Ici, nous en restons au montant qui résulte de cet effort financier qui a été demandé en matière de subventions. Nous pensons donc pouvoir vous présenter ici un projet cohérent, qui fait de l'Etat un partenaire stable, solide et fiable, mais un partenaire qui serre la ceinture, tant à lui-même qu'à ceux qu'il a pour mission de faire vivre.

Je vous propose, et je vous en remercie à l'avance, de voter ce projet.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1–3

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1–3

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Namentliche Gesamtabstimmung

Vote sur l'ensemble, par appel nominal

(Ref.: 1095)

Für Annahme des Entwurfes stimmen – Acceptent le projet:

Aguet, Allenspach, Bär, Baumann Stephanie, Baumberger, Bäumlin, Bezzola, Bircher Peter, Bischof, Borel François, Boroluzzi, Brunner Christiane, Bugnon, Bürgi, Camponovo, Caspar-Hutter, Chevallaz, Cincera, Comby, Darbellay, Dettling, Dünki, Duvoisin, Eggenberger, Epiney, Eymann Christoph, Fankhauser, Fasel, von Felten, Fischer-Sursee, Frey Walter, Friderici Charles, Fritschi Oscar, Früh, Gadient, Giger, Gobet, Graber, Gros Jean-Michel, Grossenbacher, Haering Binder, Hafner Ursula, Hämmerle, Hari, Herzog, Hess Otto, Hollenstein, Iten Joseph, Jäggi Paul, Keller Anton, Kern, Ledergerber, Leemann, Lepori Bonetti, Leu Josef, Leuba, Leuenberger Ernst, Marti Werner, Meier Hans, Meier Samuel, Miesch, Moser, Müller, Narbel, Nebiker, Neuenschwander, Oehler, Ostermann, Perey, Raggenbass, Reimann Maximilian, Ruckstuhl, Rutishauser, Rychen, Sandoz, Savary, Schenk, Scherrer Jürg, Scherrer Werner, Scheurer Rémy, Schmid Peter, Schmid Samuel, Schmidhalter, Schmied Walter, Schweingruber, Seiler Hanspeter, Singeisen, Spielmann, Stalder, Stamm Luzi, Steffen, Steiger Hans, Steinemann, Steiner Rudolf, Theubet, Tschopp, Vetterli, Wanner, Wick, Züger, Zwygart (101)

Dagegen stimmen – Rejetten le projet:

Maurer (1)

Stimmen nicht – Ne votent pas:

Aregger, Aubry, Baumann Ruedi, Béguelin, Berger, Binder, Blatter, Blocher, Bodenmann, Bonny, Borer Roland, Borradori, Brügger Cyrill, Bühlmann, Bühler Gerold, Bundi, Caccia, Carobbio, Cavadini Adriano, Columberg, Cornaz, Couchepin, Danuser, de Dardel, David, Deiss, Diener, Dormann, Dreher, Ducret, Eggly, Engler, Fehr, Fischer-Häggingen, Fischer-Seengen, Giezendanner, Goll, Gonseth, Grendelmeier, Gross Andreas, Gysin, Heberlein, Hegetschweiler, Hess Peter, Hildbrand, Hubacher, Jaeger, Jeanprêtre, Jenni Peter, Jöri, Keller Rudolf, Kühne, Leuenberger Moritz, Loeb François, Maeder, Maitre, Mamie, Maspoli, Matthey, Mauch Rolf, Mauch Ursula, Meyer Theo, Misteli, Mühlemann, Nabholz, Philipona, Pidoux, Pini, Poncet, Rechsteiner, Robert, Rohrbasser, Ruf, Ruff, Schnider, Segmüller, Seiler Rolf, Sieber, Spoerry, Stamm Judith, Steingger, Strahm Rudolf, Stucky, Suter, Thür, Tschäpät Alexander, Tschuppert Karl, Vollmer, Weder Hansjürg, Weyeneth, Wiederkehr, Wittenwiler, Wyss William, Zbinden, Ziegler Jean, Zisyadis, Zwahlen (97)

Präsident, stimmt nicht – Président, ne vote pas:
Frey Claude (1)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

94.3297

Interpellation Comby

Obligatorischer Italienischunterricht im Gymnasium

L'italien dans les classes de maturité. Enseignement obligatoire

Wortlaut der Interpellation vom 17. Juni 1994

Hängt die Stärke der Schweiz nicht von einer besseren Achtung der kulturellen Identität der verschiedenen Gemeinschaften ab, aus denen sich unser Land zusammensetzt? Es lässt sich nicht bestreiten, dass die kulturelle Vielfalt eher eine Bereicherung als ein Hindernis ist.

Was hält der Bundesrat von der Einführung eines obligatorischen Italienischunterrichts in den Maturitätsschulen? Welche neuen Massnahmen gedenkt er zu ergreifen, um das Mosaik der verschiedenen Kulturen unseres Landes zu festigen?

Texte de l'interpellation du 17 juin 1994

La force de la Suisse ne dépend-elle pas d'un meilleur respect de l'identité culturelle de ses différentes composantes? Indéniablement, la diversité culturelle est plutôt une richesse qu'un obstacle.

Quel est l'avis du Conseil fédéral concernant l'introduction d'un enseignement obligatoire de l'italien dans les classes de maturité et quelles sont les nouvelles mesures qu'il entend prendre pour consolider la mosaïque culturelle helvétique?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Béguelin, Berger, Caccia, Carobbio, Cavadini Adriano, Couchepin, Epiney, Friderici Charles, Lepori Bonetti, Leuba, Maitre, Mamie, Philipona, Poncet, Rohrbasser, Savary, Scheurer Rémy, Schmied Walter, Schweingruber, Zwahlen (20)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Récemment, la société Helvetia Latina, qui a pour but la défense des communautés linguistiques latines au sein de l'administration fédérale et dans les régies fédérales, a voté à l'unanimité une résolution en faveur de l'enseignement obligatoire de l'italien dans les classes de maturité. Cette résolution a été envoyée au Département fédéral de l'intérieur pour attirer son attention sur l'importance du respect des minorités culturelles de notre pays.

En effet, dans un pays multilingue et pluriculturel comme la Suisse, la promotion des langues nationales constitue un ciment indispensable pour l'avenir.

Dès lors, nous souhaitons que la Confédération et les cantons sachent saisir l'occasion de la nouvelle réglementation de la reconnaissance des certificats de maturité cantonaux pour introduire, outre le français et l'allemand, un enseignement obligatoire de l'italien, selon des modalités pratiques à définir avec les partenaires intéressés.

Paradoxalement, la clé du maintien, à l'avenir, de l'entente confédérale passe par une réelle ouverture de la Suisse sur l'Europe. Mais il faut aussi agir à l'intérieur du pays en prenant des mesures adéquates pour favoriser une meilleure compréhension entre les différentes régions culturelles. Notre proposition en est une.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 14. September 1994
Rapport écrit du Conseil fédéral du 14 septembre 1994

Le Conseil fédéral est conscient de la nécessité d'améliorer la communication entre les régions linguistiques. Il a relevé cette nécessité à plusieurs reprises dans les réponses qu'il a faites à diverses interventions parlementaires et il a émis des propositions à cet égard, entre autres dans son message du 4 mars 1991 concernant la révision de l'article constitutionnel sur les langues.

Ce n'est pas la première fois que l'on avance la proposition de rendre obligatoire l'enseignement de l'italien au niveau du gymnase. D'aucuns estiment que la promotion de la troisième langue nationale était insuffisante dans les écoles de maturité, l'enseignement obligatoire de l'italien a été préconisé en 1992 en procédure de consultation au sujet de la révision de l'ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité. Il se trouve que cette proposition a été rejetée par la majorité écrasante des autorités consultées, et notamment les cantons.

Dès lors, le groupe chargé de la révision de l'ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité a été chargé d'identifier d'éventuelles alternatives à l'enseignement obligatoire de l'italien, qui comporteraient une amélioration par rapport à la situation actuelle. La commission préconise dès lors:

- la possibilité de choisir l'italien comme deuxième langue nationale;
- la possibilité de choisir l'italien comme discipline à option spécifique;
- la possibilité de choisir l'italien comme troisième discipline fondamentale;
- l'obligation faite aux écoles de proposer un enseignement facultatif de l'italien;
- le développement des méthodes d'immersion et de la maturité bilingue.

Ces propositions ont été remises en consultation en juin 1994 auprès de milieux intéressés. Le Conseil fédéral n'a pas encore étudié le dossier.

Erklärung des Interpellanten: befriedigt
Déclaration de l'interpellateur: satisfait

93.3535

Motion Urek-NR
Wald- und Holzwirtschaft.
Konkreter Handlungsbedarf
Motion Ceate-CN
Economie forestière et économie du bois.
Besoin d'intervention concrète

Wortlaut der Motion vom 8. November 1993

Der Bundesrat wird ersucht, die folgenden Massnahmen zu ergreifen:

1. Keine Verminderung der Leistungen für Waldpflege und Bewirtschaftungsmassnahmen (Rubrik Buwal 310.3600.101) sowie Jungwaldpflege, Waldpflege in Gebirgswald und Behebung der Waldschäden und für forstliche und berufliche Ausbildung (Rubrik Buwal 310.3600.401). Nötigenfalls ist eine Kompensation zu Lasten der Strukturmassnahmen (Rubrik Buwal 310.4600.102) vorzunehmen.
2. Überprüfung der Brandversicherungsvorschriften in bezug auf überholte und unnötige Bedingungen für den Holzbau.
3. Erhaltung und Stärkung der Ausbildung der Forstingenieur an der ETH Zürich. Bessere Ausrichtung der Ausbildung der Architekten und der Bauingenieure an der ETH Zürich und HTL auf die Verwendung von Holz.

4. Förderung der raschen Umsetzung von Forschungsergebnissen in der Wald- und Holzforschung für die Praxis.

Texte de la motion du 8 novembre 1993

Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures suivantes:

1. Pas de réductions du budget pour les soins aux forêts et mesures de gestion (rubrique Ofefp 3600.101) ainsi que pour les soins aux jeunes forêts, soins aux forêts dans les régions de montagne et réparation des dégâts causés à la forêt ainsi que pour la formation professionnelle et du personnel forestier (rubrique Ofefp 3600.401). Le cas échéant, il y a lieu de prévoir une compensation à charge des mesures d'amélioration des structures (rubrique Ofefp 4600.102).
2. Réexamen des prescriptions d'assurance-incendie en rapport avec les exigences inutiles et dépassées concernant les constructions en bois.
3. Maintien et renforcement de la formation d'ingénieur forestier à l'EPF de Zurich. Meilleures orientation et formation sur l'utilisation du bois des architectes et des ingénieurs civils à l'EPF de Zurich et dans les ETS.
4. Soutien à une rapide mise en oeuvre dans la pratique des résultats de la recherche en matière de forêt et d'économie du bois.

Schriftliche Begründung

Langfristig hat die Wald- und Holzwirtschaft mit dem ökologischen Rohstoff Holz gute Chancen. In den nächsten zehn Jahren muss jedoch eine sehr schwierige Zeit bewältigt werden. Es gilt zu verhindern, dass in dieser kritischen Phase irreparable Schäden entstehen. Wenn beim Wald heute zur falschen Zeit am falschen Ort drastisch gespart wird, können die Folgekosten morgen das Vielfache der Einsparungen verursachen. Die Unwetterkatastrophe von Brig hat gezeigt, dass trotz Verbauungen und Schutzwald gewaltige Mengen von Schlamm und Geröll die Menschen in Dörfern und Städten bedrohen können. Ein intakter, gesunder Wald ist nach wie vor der beste Schutz.

Développement par écrit

L'économie forestière et l'économie du bois, matériau écologique par excellence, bénéficient de bonnes chances à long terme. Au cours des dix prochaines années, ce type de production devra affronter des temps très difficiles. Il y a lieu d'empêcher que des dégâts irréparables se produisent au cours de cette phase critique. Si, aujourd'hui, on réalise des économies considérables au faux endroit et au mauvais moment dans le secteur forestier, il peut s'ensuivre demain des frais bien plus élevés que le montant de ces économies.

La catastrophe de Brigue a montré la rapidité avec laquelle d'énormes quantités de boue et d'ébouillis, malgré les constructions de soutien et la forêt protectrice, peuvent menacer les habitants des villes et des villages. Une forêt saine et intacte reste la meilleure protection possible.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 23. Februar 1994

Der Bundesrat äussert sich zu den Massnahmen in der Motion wie folgt:

1. Waldpflege und Bewirtschaftungsmassnahmen sind die zentralen Massnahmen zur Erreichung der Ziele des neuen Waldgesetzes und sollen im Rahmen der finanziellen Möglichkeiten langfristig sichergestellt werden. Die Erhaltung der Wälder, insbesondere unserer Gebirgswälder, ist ebenso vordringlich wie die Förderung des ökologischen Rohstoffes Holz. Beiträge an die Waldpflege sind sowohl ökonomisch wie ökologisch sinnvoll und stellen einen wichtigen Mosaikstein für eine gesunde, umweltfreundliche Zukunft der Schweiz dar. Von einer Kompensation zu Lasten der Rubrik 310.4600.102, «Strukturverbesserungen», ist abzusehen. Die Förderung der überbetrieblichen Zusammenarbeit hilft heute entscheidend mit, die Waldwirtschaft funktionstüchtig zu erhalten. Eine sinnvolle minimale Basiserschliessung, die auch den Seilkraneinsatz berücksichtigt, ist für eine minimale Waldpflege unabdingbare Voraussetzung.

Interpellation Comby Obligatorischer Italienischunterricht im Gymnasium

Interpellation Comby L'italien dans les classes de maturité. Enseignement obligatoire

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Januarsession
Session	Session de janvier
Sessione	Sessione di gennaio
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	08
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	94.3297
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.02.1995 - 08:00
Date	
Data	
Seite	229-230
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 267

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.